

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « THEEMAR INVESTMENT FUND »
ARRÊTÉE AU 31/12/2016**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de F.C.P.R Theemar investment Fund relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de F.C.P.R Theemar Investment Fund comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 18 831 779 DT, y compris les sommes distribuables déficitaires de l'exercice s'élevant à (214 023) DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société United Gulf Financial Services North Africa. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de F.C.P.R Theemar Investment Fund, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (United Gulf Financial Services North Africa) sur la gestion (rapport de gestion) de l'exercice.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

Au 31 décembre 2016, le taux d'emploi du capital libéré du fonds FCPR Theemar dans les sociétés établies en Tunisie et non cotées sur le marché principal de la BVMT s'élève à 35,73%. Ce taux est en-dessous du taux d'emploi de 80% exigé par l'article 22 bis du décret-loi n°2011-99 du 21 Octobre 2011 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et assouplissement des conditions de leurs interventions.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi N° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi N°99-92 du 17 août 1999, la loi 2005-96 du 18 octobre 2005 et la loi n°2009-64 du 12 août 2009, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

Tunis, le 02 Mai 2017



FCPR Theemar Investment Fund
BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016
(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres		10 590 751	9 938 467
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	6.1	10 590 751	9 938 467
Titres OPCVM		-	-
Obligations et valeurs assimilées		-	-
Placements monétaires et disponibilités	6.2	8 461 548	2 270 538
Placements monétaires		8 454 792	2 166 551
Disponibilités		6 756	103 986
Autres actifs		-	5 000 000
Débiteurs divers		-	5 000 000
Autres débiteurs divers		-	-
TOTAL ACTIF		19 052 299	17 209 004
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6.3	146 458	127 991
Autres créditeurs divers	6.4	74 063	71 536
TOTAL PASSIF		220 520	199 527
ACTIF NET			
Capital	6.5	19 674 105	17 637 782
Sommes distribuables	-	842 327	- 628 304
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	628 304	- 535 660
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	-	214 023	- 92 644
ACTIF NET		18 831 779	17 009 478
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		19 052 299	17 209 004

FCPR Theemar Investment Fund
Etat de résultat
Période allant du 01-01-2016 au 31-12-2016
(exprimé en dinars tunisien)

	Note	Période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres		223 715	383 840
Dividendes	6.6	223 715	383 840
Revenus des obligations et valeurs assimilés		-	-
Revenus des placements monétaires		199 686	112 803
Revenus des placements monétaires	6.7	199 686	112 803
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		423 401	496 643
Charges de gestion des placements	6.8	(582 155)	(533 352)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(158 755)	(36 709)
Autres charges	6.9	(55 268)	(55 935)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(214 023)	(92 644)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(214 023)	(92 644)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(524 399)	300 909
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		1 071 388	-
Frais de négociation		(10 665)	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		322 301	208 265

FCPR Theemar Investment Fund
Etat de variation de l'actif net
Période allant du 01-01-2016 au 31-12-2016
(exprimé en dinars tunisien)

	Période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	322 301	208 265
Résultat d'exploitation	(214 023)	(92 644)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(524 399)	300 909
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 071 388	-
Frais de négociation de titres	(10 665)	-
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 500 000	-
Souscriptions		
- Capital	1 500 000	-
- Régularisation des sommes non distribuables		-
- Régularisation des sommes distribuables		-
Rachats		
- Capital		-
- Régularisation des sommes non distribuables		-
- Régularisation des sommes distribuables		-
- Droits de sortie		-
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 822 301	208 265
ACTIF NET		
En début de période	17 009 478	16 801 213
En fin de période	18 831 779	17 009 478
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	2 300	2 300
En fin de période	2 500	2 300
VALEUR LIQUIDATIVE	7 532,712	7 395,425
TAUX DE RENDEMENT	1,86%	1,24%

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE THEEMAR

« F.C.P.R Theemar Investment Fund » est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 13 septembre 2012 sous le N° 44-2012.

Un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 13 novembre 2012, est mis à la disposition du public. Le démarrage des souscriptions a été annoncé pour le 29 novembre 2012.

La première souscription a été réalisée le 03 décembre 2012 et la première libération de fonds a été faite en date du 17 janvier 2013.

La taille du fonds est fixée 50 millions de dinars divisé en 5 000 parts de 10 000 DT chacune. Le fonds a clôturé sa première période de souscription pour un montant global de 23.000.000 DT.

Al Baraka Bank est le dépositaire du fonds et United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en est le gestionnaire.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

2- ORIENTATION DE LA GESTION DU FONDS

Politique d'investissement du Fonds

Le fonds « Theemar Investment Fund » interviendra au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires, de certificats d'investissement, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts sociales et, d'une façon générale, de toutes les autres catégories assimilées à des fonds propres conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Le Fonds «Theemar Investment Fund » pourrait accorder dans la limite de quinze (15) %, d'avances en compte courant pour la durée de l'investissement réalisé dans des sociétés dans lesquelles il détient au moins cinq (5) % du capital.

Portefeuille ciblé

Le Fonds «Theemar Investment Fund » ciblera un portefeuille d'investissements composé à raison de :

- ❖ 80% au moins de ses actifs dans :
 - Des PME non cotées et ce dans les stades de financement suivants :
 - Le capital-risque,
 - Le capital développement,
 - Le capital restructuration,
 - Le pré IPO.
 - Des PME cotées sur le marché alternatif dont l'activité est conforme à la Shariaa et ce, dans la limite de 30% du taux (ratio) d'emploi réglementaire.
- ❖ 20% au plus dans des sociétés cotées sur le marché boursier et/ou dans des produits financiers conformes à la Shariaa.

Taille des investissements

Le ticket de participation du fonds «Theemar Investment Fund » dans chaque société cible sera compris entre cinq cent mille (500 000) dinars et trois million sept cent cinquante mille (3 750 000) dinars avec un ticket moyen de deux million (2 000 000) de dinars.

Tout investissement en dehors de ces seuils sera soumis à l'accord du Comité Consultatif.
Par ailleurs, le fonds « TIF » ne peut dépasser le seuil de 15% des actifs nets du Fonds dans une seule participation.

Durée de détention des participations

Les durées prévues pour la détention des interventions (participation dans le capital et/ou financement en quasi-fonds propres) varient d'une à cinq années. Toute détention échéant en dehors de ces seuils sera soumise à l'accord du Comité Consultatif.

Période d'investissement des actifs du Fonds

En conformité avec le décret-loi n° 2011-99 du 21 Octobre 2011 tel que complété par ses textes d'application, le fonds investira 80% de ses actifs dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivant celle au cours de laquelle a eu lieu la libération des parts.

Stratégie de désinvestissement

Dans le cadre de sa stratégie de désinvestissement, le fonds «Theemar Investment Fund » utilisera tous les scénarios possibles à savoir la sortie sur le marché boursier (alternatif et/ou principal), les sorties industrielles ; le rachat par le management ou le rachat par un ou plusieurs autres fonds d'investissement. A cet effet, des pactes d'actionnaires seront établis entre les actionnaires des entreprises dans lesquelles «Theemar Investment Fund » détiendra une participation et le fonds et qui stipuleront entre autres les modalités de sortie de «Theemar Investment Fund ».

Zone géographique

Les investissements réalisés par le fonds «Theemar Investment Fund » seront effectués dans des sociétés établies et/ou ayant une partie importante de leurs activités en Tunisie.

En ce qui concerne les investissements réalisés dans des sociétés autres que celles visées à l'alinéa précédent, le dossier d'investissement sera soumis à l'accord préalable du Comité Consultatif.

Règles éthiques

Le Fonds «Theemar Investment Fund » veillera au respect des règles éthiques et particulièrement en matière de:

- Secteurs d'activité
- Lutte contre le blanchiment de capitaux.

Secteurs d'activité non retenus

Le fonds «Theemar Investment Fund » n'investira pas dans des secteurs d'activité portant atteinte à l'ordre public notamment les secteurs suivants :

- Production ou activités impliquant toute forme de travail forcé, nocive ou à caractère d'exploitation et toute forme de travail d'enfants
- Production ou commerce de tout produit illégal au regard de la législation
- Production ou commerce d'armes et de munitions
- Production ou commerce de boissons alcoolisées
- Production ou commerce de tabac
- Production, distribution ou commerce de pornographie
- Jeux, paris, casinos et activités équivalentes
- Tout autre secteur dont l'activité est considérée comme illicite ou contraire aux principes de la Shariaa.

Lutte contre le blanchiment de capitaux

Le Gestionnaire devra :

- respecter la législation et la réglementation en vigueur en matière de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux ;
- appliquer des procédures anti-blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme conformément aux standards nationaux et internationaux.

En outre, le Gestionnaire déclare et certifie :

- qu'il s'interdit de participer directement ou indirectement et d'une façon quelconque à toute activité ayant pour objet ou effet le blanchiment de capitaux ayant une provenance et/ou une destination criminelle ; et
- qu'il et en général toute personne participant à la gestion et à l'activité de « Theemar Investment Fund » n'ont jamais été impliqués, poursuivis et/ou condamnés pour des faits de blanchiment de capitaux devant une quelconque juridiction à travers le monde.

3- REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement à risque sont dépourvus de la personnalité morale ; en conséquence, « Theemar Investment Fund » ne dispose pas de la personnalité morale et se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions dans lesquelles « Theemar Investment Fund » a investi ses fonds sont soumis aux dispositions fiscales prévues par la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille-titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

5.2- Evaluation des éléments du portefeuille titre

Actions admises à la cote

Les titres admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Actions non admises à la cote

Les titres non admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur juste valeur. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA) procède à une estimation de la juste valeur à partir de la valeur de l'entreprise déterminée par différentes méthodes notamment :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société.

5.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6 - NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 6.1 - Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à 10 590 751 DT et se détaille comme suit :

Société	Secteur d'activité	Nombre de titres détenus	Coût d'acquisition	Base d'évaluation au 31/12/2016	Solde au 31/12/2016	Plus ou Moins-Values
Actions cotées						
Best Lease	Leasing	1 500 000	3 150 000	1,76 DT (*)	2 640 000	(510 000)
City Cars	Automobile	80 125	877 369	15,609 DT (*)	1 250 751	373 382
Actions non cotées						
KAN PHARMA	Pharmaceutique	200 000	2 000 000	10 (**)	2 000 000	-
Polyclinique CapBon	Santé	12 000	1 200 000	100(**)	1 200 000	-
Al Nassim Tunisie	Alimentaire	135 558	3 500 000	25,819(**)	3 500 000	-
Total			10 727 369		10 590 751	(136 618)

(*) Cours moyen pondéré du 30 décembre 2016

(**) Coût d'acquisition

Note 6.2 – Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 8 461 548 se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Compte de dépôts participatifs dans les opérations d'investissement Moudharba (Compte Saving) auprès d'AL BARAKA Bank	5 440 803	2 166 551
Compte ISTITHMAR ZITOUNA	3 013 989	0
Avoirs en banque	6 756	103 987
Total	8 461 548	2 270 538

Note 6.3 – Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2016 à 146 458 DT représentant les sommes dues au gestionnaire au titre de sa rémunération de gestion.

Note 6.4 – Autres créditeurs divers :

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2016 à 74 063 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Comité Charaique	44 003	44 800
Jetons de présence 2014 non réglés	-	5 000
Jetons de présence 2015 non réglés	3 750	-
Comité d'investissement	1 250	1 250
Comité consultatif	1 250	1 250
Créditeurs divers	23 810	19 234
Total	74 063	71 536

Note 6.5 – Capital

Les mouvements intervenus sur le capital au cours de l'exercice se détaillant comme suit :

Capital initial	17 637 782
Montant	17 637 782
Nombre de parts émises	2 300
Nombre de copropriétaires	3
Souscriptions réalisées	1 500 000
Montant (capital appelé)	1 500 000
Montant (capital Souscrit non versé)	-
Nombre de parts émises	200
Nombre de copropriétaires nouveaux	
Rachats effectués	-
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
Autres mouvements	536 323
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(524 399)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 071 388
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	(10 665)
Capital au 31/12/2016	
Montant	19 674 105
Nombre de parts	2 500
Nombre de copropriétaires	3

Le capital s'élève ainsi au 31/12/2016 à 19 674 105 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Capital souscrit appelé versé	18 750 000	12 250 000
Capital souscrit appelé non versé	0	5 000 000
Moins-value potentielle sur titre coté Best Lease	(510 000)	(300 000)
Plus-value potentielle sur titre cotés City Cars	373 382	687 782
Plus-value réalisée sr titres cotés City Cars	1 071 388	-
Frais de négociation	(10 665)	-
Total	19 674 105	17 637 782

Note 6.5.1 – Opérations sur le capital

Le capital souscrit appelé au 31/12/2016 s'élève 18 750 000 DT composé des sommes effectivement libérées .Le total des souscriptions effectuées jusqu'à cette date est de 25 000 000 DT divisé en 2 500 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de 10 000 DT chacune. La liste des souscripteurs et les montants des souscriptions et des libérations sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(En DT)

Investisseur		Souscriptions					
Identification	Siège social	Montant	Date	Partie libérée (en DT)	Date	Partie appelée non versée	Partie non appelée
Islamic Corporation for the Development (ICD)	Arabie Saoudite	10 000 000	03/12/2012	2 500 000	17/01/2013	-	2 500 000
				2 500 000	20/11/2013		
				2 500 000	26/04/2016		
Sous Total		10 000 000		7 500 000		-	2 500 000
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Tunisie	10 000 000	02/01/2013	2 500 000	17/01/2013	-	2 500 000
				2 500 000	21/11/2013		
				2 500 000	09/06/2016		
Sous Total		10 000 000		7 500 000		-	2 500 000
Tunis International Bank (TIB)	Tunisie	3 000 000	28/05/2013	750 000	05/06/2013	-	750 000
				1 500 000	21/11/2013		
				2 000 000	23/02/2016		
Sous Total		5 000 000		3 750 000		-	1 250 000
Total		25 000 000		18 750 000		-	6 250 000

Le tableau suivant synthétise les données relatives aux souscriptions, aux libérations et aux investissements :

Total des montants souscrits (a) + (b) + (c)	25 000 000
Total des montants libérés (a)	18 750 000
Total des montants investis	10 727 369
Total des montants non investis	8 022 631
Total des montants appelés non versés (b)	-
Total des montants non appelés (c)	6 250 000

Note 6.5.2 – Plus ou moins-values potentiels sur titres

L'évaluation des titres au 31/12/2016 est présentée au niveau du tableau suivant :

Participation	Nombre d'actions	Valeur nominale d'acquisition	Total	Plus ou moins-value nominale	Plus ou moins-value totale	Total
Best LEASE	1 500 000	2,1	3 150 000	(0,34)	(510 000)	2 640 000
City Cars	80 125	10,95	877 369	4,66	373 382	1 250 751
KANPHARMA	200 000	10	2 000 000	-	-	2 000 000
PCB SA	12 000	100	1 200 000	-	-	1 200 000
AL Nassim	135 558	25,819	3 500 000	-	-	3 500 000
Total					(136 618)	10 590 751

Note 6.5.3 – Plus ou moins-values réalisées sur titres

Les plus ou moins-values réalisées sur titres s'élèvent au 31/12/2016 à un montant de 1 071 388 DT.

Elles proviennent des plus-values réalisées suite à la cession d'un lot de 212 175 actions de City Cars courant l'exercice 2016.

Note 6.5.4 – Frais de négociation

Les frais de négociation s'élèvent à 10 665 DT au 31/12/2016 et se rattachent aux frais de négociation occasionnés par la cession des titres City Cars.

Note 6.6 – Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève à 223 715 dinars au titre de l'exercice 2016 correspondant aux produits de dividendes encaissés en 2016. Ces revenus se détaillent comme suit par participation :

Désignation	Exercice 2016	Exercice 2015
Best Lease	150 000	150 000
City Cars	73 715	233 840
Total	223 715	383 840

Note 6.7 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 199 686 dinars au titre de l'exercice 2016. Ces revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Montant Net 2016 (en DT)	Montant Net 2015 (en DT)
Revenus des placements monétaires (Echus)	125 872	93 509
Revenus des placements monétaires saving (Potentiels)	60 037	19 294
Revenus des placements monétaires Istithmar (Potentiels)	13 989	-
Total	199 898	112 803

Note 6.8 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 582 155 DT au titre de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunération du gestionnaire	558 555	509 752
Rémunération du dépositaire	23 600	23 600
Total	582 155	533 352

Note 6.9 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 55 268 dinars au titre de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunération Comité Charia	20 799	23 650
Jetons de présence	2 500	2 500
Autres charges liées à l'activité des comités	31 843	29 698
Services bancaires et assimilés	111	87
Impôts et taxes	15	0
Total	55 268	55 935

AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	169,360	215,932
Charges de gestion des placements	-232,862	-231,892
Revenus net des placements	-63,502	-15,961
Autres charges	-22,107	-24,319
Résultat d'exploitation (1)	-85,609	-40,280
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	-85,609	-40,280
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-209,760	130,830
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	428,555	0
Frais de négociation	-4,266	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	214,529	130,830
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	128,920	90,550
Droits de sortie	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	214,529	130,830
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	214,529	130,830
Valeur liquidative	7532,712	7395,425
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	3,17%	3,15%
Autres charges/actif net moyen	0,30%	0,33%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	-1,17%	-0,55%

Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- 1- Le règlement intérieur du fonds prévoit que la société de gestion United Gulf Financial Services-North Africa reçoit :

- 2,5% HT des montants souscrits, libérés et investis

Cette rémunération est calculée en considérant la fraction d'un trimestre comme un trimestre entier.

- 1,5% HT des montants souscrits et non investis

Cette rémunération est calculée en considérant la fraction d'un trimestre comme un trimestre entier.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2016 s'élève à 558 555 DT TTC.

Le même règlement intérieur prévoit que la société de gestion perçoit, en outre, une commission de surperformance de 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et le taux annuel capitalisé de 12% facturée et payée à la date de clôture du fonds.

- 2- Le règlement intérieur du fonds prévoit également que le dépositaire Al BARAKA Bank perçoit une rémunération égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds avec un minimum de 20 000 DT HT payable d'avance au début de chaque exercice. Cette rémunération s'élève à 23 600 DT TTC au titre de l'exercice 2016.